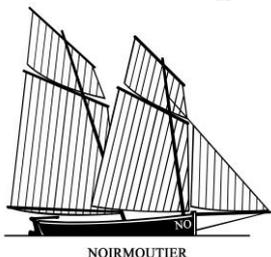


La Chaloupe



FFVoile



## AVIS DE COURSE

Régates du Bois de la Chaise (Grade 5C)  
Du 2 au 4 août 2023  
(Confirmation d'inscription le 1<sup>er</sup> août 2023)

Noirmoutier  
LA CHALOUPE - CVBC

### COVID 19 :

Toutes les mesures de protections sanitaires seront mises en place en fonction des directives gouvernementales en vigueur définies par le ministère des sports, la FFVoile, le port de l'Herbaudière et la municipalité au moment de l'évènement.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux WHATSAPP seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

L'organisation demande à chaque participant de se conformer avec rigueur aux différentes mesures spécifiques contenues dans cet Avis de Course afin de permettre à la Course de se dérouler dans les meilleures conditions possibles, dans l'esprit sportif & convivial cher à Noirmoutier.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1 REGLES

1.1 L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions],
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent,
- Les règlements fédéraux,

1.2 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles publiées et affichées sur le tableau officiel WHATSAPP au plus tard à 9h30 le 2 Août 2023.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <http://associationlacheloupe.org>

## 3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <http://associationlacheloupe.org>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

3.3 [DP] [NP] Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF de course qui sera donné au briefing. Les concurrents doivent veiller ce canal VHF pendant toute la course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La régata est ouverte à :

4.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception : C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en : 5° catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation : côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.1.2 Tous les bateaux: les métriques (12mJI, 8mJI, 6mJI, 5.5mJI), les quillards de sport (*Requin, Dragon, Soling, Tofinou 7m*), les prototypes, les yachts classiques et de tradition, les plans HARLE bois (*Muscadet, Cognac, Armagnac*) et les Bélougas bois, tous voiliers monocoques en bois d'avant 1976, les reconstructions à l'identique de bateaux anciens (*antérieurs à 1976*), les reconstructions de bateaux dont les plans sont fortement inspirés de formes anciennes (*antérieures à 1976*) et tout type de bateau bois sous réserve d'acceptation par l'organisation ou le comité.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour l'ensemble de l'équipage :

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Majeurs : la licence Club FFVoile valide
- Mineurs: la licence Club FFVoile valide + auto questionnaire de santé (*Certificat médical de non contre-indication à la pratique obligatoire si une ou plusieurs réponses OUI sont cochées dans le questionnaire de santé*) + une autorisation parentale.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - pour les mineurs, l'auto questionnaire de santé (*Certificat médical de non contre-indication à la pratique obligatoire si une ou plusieurs réponses OUI sont cochées dans le questionnaire de santé*)
- c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- l'attestation d'assurance.
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à : [lachaloupe@wanadoo.fr](mailto:lachaloupe@wanadoo.fr)

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <http://associationlachaloupe.org> jusqu'au lundi 31 Juillet 2023.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

4.6.1 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent :

Au vu du nombre de bouées de mouillage mises à disposition, le nombre total de bateaux participants est limité à 70. Les demandes d'inscription seront classées selon leur ordre de date de réception.

4.6.2 Les inscriptions s'effectueront de la manière suivante :

Dans le contexte COVID19, l'inscription se fait par voie électronique de manière préférentielle (ou par courrier) ; le formulaire devra être complété, notamment pour tout ce qui concerne les coordonnées de l'équipage, et envoyé accompagné du règlement par virement (*ou chèque*) à:

**[lachaloupe@wanadoo.fr](mailto:lachaloupe@wanadoo.fr)**

**ou par courrier : Association La Chaloupe Rue de l'écluse 85330 Noirmoutier en l'île.**

- Un accusé de réception sera envoyé par voie électronique.
- Pour les règlements par virement, le numéro de compte est indiqué sur la feuille d'inscription – Le nom du bateau devra être indiqué dans l'ordre de virement.
- L'inscription permet d'obtenir l'attribution d'une bouée de mouillage pour la durée des régates ou un emplacement au port de l'Herbaudière pour les plus grands voiliers (*8m JI et yachts classiques*). Les bouées de mouillage et emplacements au port de l'Herbaudière sont réservés aux bateaux extérieurs ; le reliquat éventuel pouvant ensuite être attribué aux locaux qui le demandent.
- Seule une inscription transmise dans les délais et accompagnée du paiement des frais d'inscription permet d'assurer une participation aux régates et l'attribution d'une bouée de mouillage.

- A défaut, les bateaux demandeurs pourront être refusés en raison du nombre de participants, ou ne pas se voir attribuer de bouée de mouillage.

- En cas d'annulation, les frais d'inscription seront remboursés aux skippers & équipages.

**4.6.3** La liste complète des équipiers potentiels doit figurer sur le bulletin d'inscription.

**4.6.4** La rotation d'équipiers est autorisée. En l'absence de feuilles de partance pour question de sécurité sanitaire, le chef de bord devra informer préalablement le Comité de Course de toutes modifications d'équipages embarqués via le WHATSAPP SECURITE.

Pour les métriques et quillards de sport, le nombre d'équipiers embarqués doit être identique pour toutes les courses de l'épreuve et conforme aux règles de classe le cas échéant.

**4.6.5** La course en solitaire n'est pas autorisée.

**4.7** L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un bateau, conformément à la règle 76 des Règles de Course à la Voile.

**4.8** En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », le Comité d'Organisation pourra annuler l'épreuve.

### **Prise en compte du Risque Covid19 :**

En s'inscrivant aux Régates du Bois de la Chaise 2023 tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil et le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régates.

## **5 DROITS A PAYER**

Pour tous les bateaux : les métriques (*12mJI, 8mJI, 6mJI, 5.5mJI*), les quillards de sport (*Requin, Dragon, Soling, Tofinou 7m*), les prototypes, les yachts classiques et de tradition, les plans HARLE bois (*Muscadet, Cognac, Armagnac*) et les Bélougas bois, les droits d'inscription sont calculés sur la base de 140 € pour 2 personnes, plus 20 € par équipier supplémentaire.

Pour tous les bateaux : monocoques en bois d'avant 1976, les reconstructions à l'identique de bateaux anciens (*antérieurs à 1976*), les reconstructions de bateaux dont les plans sont fortement inspirés de formes anciennes (*antérieures à 1976*) et tout type de bateau bois sous réserve d'acceptation par l'organisation ou le comité, les droits d'inscription sont calculés sur la base de 100 € pour 2 personnes, plus 20 € par équipier supplémentaire.

Ces droits d'inscription comprennent :

- L'organisation générale des épreuves, les places aux mouillages à la plage des Dames pour les bateaux en ayant fait la demande,
- Un repas par personne pour le jeudi 3 Août 2023 (*vins non compris*)
- La participation au pot des équipages et à la remise des prix (*réservés aux participants et leur conjoint*).

## **6 PUBLICITE**

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Ces pavillons seront distribués lors de la chaîne d'inscription. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

## 7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Sans Objet.

## 8 PROGRAMME

### 8.1 Confirmation d'inscription :

La Confirmation des inscriptions se fera au PC COURSE Plage des Dames lors de la journée du mardi 1 Août 2023, de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

### 8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Des contrôles de jauge pourront avoir lieu durant la régata.

### 8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
2/08/2023	11h30	Toutes
3/08/2023	11h30	Toutes
4/08/2023	11h00	Toutes

### 8.4 Nombre de courses :

Classe	Maximum par jour
Classiques	4
Autres classes	5

### 8.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

### 9.1 [DP] [NP] Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge et de rating valide.

### 9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 2 Août 2023.

### 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

### 9.4 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.

## 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Sans Objet.

## 11 LIEU

### 11.1 L'Annexe *ZONE DE COURSE* indique l'emplacement des zones de course.

## 12 LES PARCOURS

### 12.1 Les parcours seront de type « construits » ou « côtiers ».

Les parcours côtiers sont réservés aux yachts classiques et tradition. Les yachts classiques et traditions pourront être amenés à faire des parcours construits.

### 12.2 Tous les bateaux, y compris les bateaux accueillis au port de l'Herbaudière rejoindront par eux-mêmes la zone de départ.

Chaque voilier doit autant que possible se munir de son annexe.

Pour ceux qui sont dans l'impossibilité de se munir d'une annexe, un service de navettes est prévu pour l'aller et le retour entre la plage et la zone de mouillage pour les bateaux au mouillage à la Plage des Dames et se fera bateau par bateau, les plages horaires seront étendues en conséquence.

### 12.3 Le PC course est situé au Club House du CVBC, Plage des Dames.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

### 14.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

### 14.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

### 14.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

### 14.4 Les quillards de sports et Métriques : un classement séparé sera établi en temps réel par classe/série (*Requin, Dragon, Soling, 12MJI, 8MJI, 6MJI & 5,5MJI*).

### 14.5 Les Yachts classiques seront classés suivant la Jauge Classique Handicap (*JCH*). Les Plans Harlé Bois, Bélougas et prototypes seront classés suivant la jauge OSIRIS.

- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**  
[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme La Chaloupe.
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**  
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17 EMLACEMENTS**  
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port OU à la bouée de mouillage.
- 18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**  
[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 19 PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (*pendant et après la compétition*) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (*RGPD*), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « **La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité.** » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 21 PRIX**  
Les prix seront distribués comme suit : Des prix, sans valeur marchande significative, seront remis aux vainqueurs des différents groupes de classement.
- 22 DECISION DE COURIR**  
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (*matériel et/ou corporel*).
- 23 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
- Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
- Participation et organisation générale de la manifestation  
L'association La Chaloupe : [lachaloupe@wanadoo.fr](mailto:lachaloupe@wanadoo.fr)
- Inscriptions et attribution des mouillages :  
Madame Marie Bruley (*secrétariat de régata*) : **06 87 40 10 18**

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024  
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

## ANNEXE PROGRAMME

### LES RÉGATES DU BOIS DE LA CHAISE 2023

#### Mardi 1<sup>er</sup> août 2023 :

Confirmation des inscriptions au PC Course plage des Dames de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

**LES INSCRIPTIONS SERONT CLOUSES LE MARDI 1<sup>ER</sup> AOÛT 2023 À 17H00.**

#### **SERVICE DE RADE (pour les 3 jours de course) :**

- Service de rade **BATEAU PAR BATEAU** des équipiers **ET SKIPPER** zones Dames, Anse rouge et Souzeaux **POUR CEUX QUI N'ONT PAS D'ANNEXE (bateaux extérieurs).**
- **L'organisation demande à tous les bateaux résidents d'utiliser leur propre annexe afin de permettre l'embarquement des équipages dans les temps impartis (et dans le respect des règles sanitaires COVID19).**

#### MERCREDI 2 AOÛT 2023 :

- 09h00 : un **briefing unique pour les 3 jours** se tiendra au PC Course Plage des Dames
- **Présence exclusive du seul skipper (une personne par bateau).**
- 09h45 : service de rade (*organisation : voir ci-dessus*)
- À partir de 11h30 : 1<sup>er</sup> signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre.
- Jury et classement provisoire au PC course.
- Pot des équipages : en début de soirée / cour du château de Noirmoutier \*

#### JEUDI 3 AOÛT 2023 :

- 09h45 : service de rade (*organisation : voir ci-dessus*)
- 11h00 : **briefing VHF** si nécessaire
- À partir de 11h30 : 1<sup>er</sup> signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre.
- Jury et classement provisoire au PC course.
- Repas des équipages : en soirée / cour du château de Noirmoutier \*

#### VENDREDI 4 AOÛT 2023 :

- 09h15 : service de rade (*organisation : voir ci-dessus*)
- 10h30 : **briefing VHF** si nécessaire
- À partir de 11h00 : 1<sup>er</sup> signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre.
- Jury et classement provisoire au PC course.
- Après-midi : grande remontée du chenal du port de Noirmoutier \*
- Remise des prix : en début de soirée / Chantier des Ileaux / rive sud du port de Noirmoutier \*

\* Horaires et programme des animations précisés dans le dossier coureur remis lors de la confirmation d'inscription.

